

FINANCE

INDUSTRIE FINANCIÈRE

L'UFC Que choisir veut un cadre strict au crédit revolving

À la veille de la **FINALISATION DU PROJET DE LOI** sur le crédit conso, l'association met en garde contre l'expansion du « renouvelable ».

PAR NINON RENAUD

Faute d'avoir pu peser assez à son goût dans l'élaboration du projet de loi visant à encadrer les pratiques du crédit à la consommation en cours de finalisation, l'UFC-Que choisir a choisi l'arme médiatique. Trois jours avant la dernière réunion de concertation sur le sujet lundi à Bercy, et quelques semaines avant l'examen du texte en Conseil des ministres début avril, l'association de défense des consommateurs a rendu publics vendredi les résultats d'une enquête sur la distribution de crédits dans l'Hexagone. Ils « sont accablants. Les distributeurs mettent le [crédit] revolving sur la tempe des consommateurs. La finalité du crédit n'est plus au rendez-vous. Le consommateur n'a pas accès aux offres adaptées à ses besoins », a résumé Alain Bazot, président de l'UFC-Que choisir.

Selon cette enquête menée en janvier et février par 73 associations locales auprès de 169 banques et 445 lieux de vente, 72 % des demandes de prêt de 2.500 euros pour financer de l'électroménager font l'objet d'une offre de crédit renouvelable, aussi appelé cré-

dit revolving. Dans 82 % des cas, cette offre n'a été accompagnée d'aucune information claire sur ses caractéristiques, en particulier sur son coût réel pour l'emprunteur. Pis, la solvabilité de ce dernier n'a fait l'objet d'aucune vérification dans 87 % des cas.

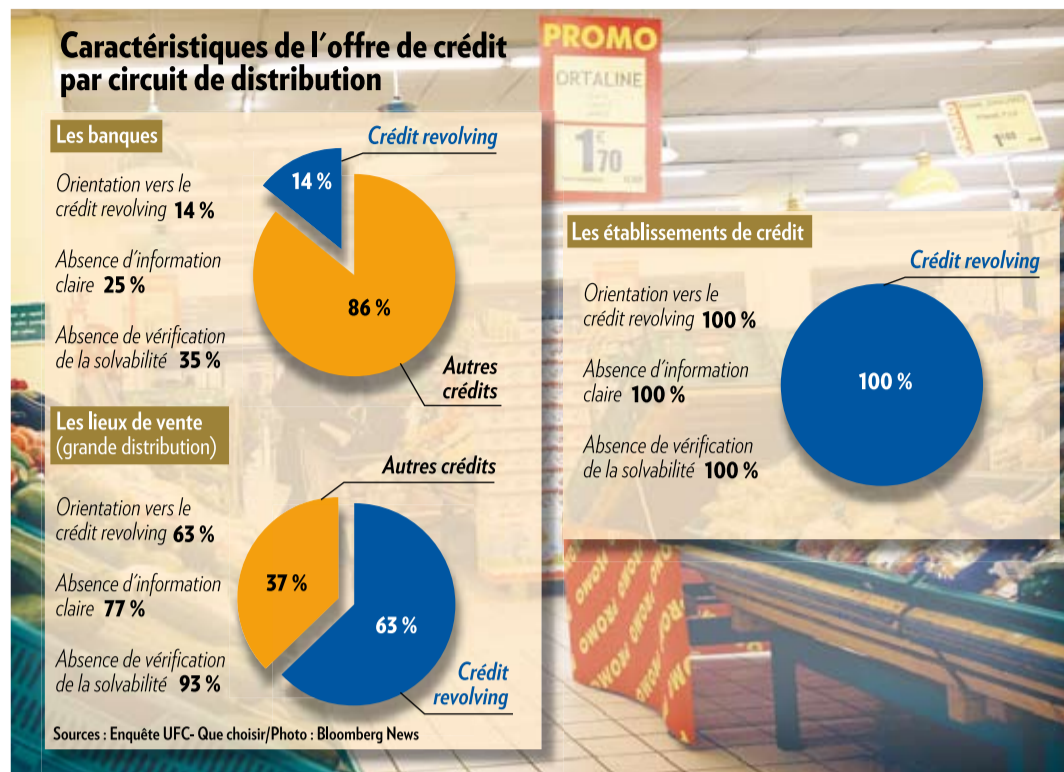
■ BOMBE À RETARDEMENT

L'UFC-Que choisir rappelle que le crédit revolving est destiné à répondre à des besoins limités de trésorerie de court terme. En excluant de leur gamme de produits, pour des montants inférieurs à 3.000 euros, les prêts personnels et les crédits affectés, dont le capital est amorti sur une durée fixée à l'avance, les distributeurs « mettent une grenade dégroupillée dans les mains des consommateurs », estime Alain Bazot. Selon lui, les réserves permanentes d'argent proposées sont en général supérieures aux besoins effectifs de clients trop souvent financièrement fragiles et sujets

41 % des crédits revolving ouverts concernent des ménages dont le revenu annuel est inférieur à 21.000 euros.

à « malendettement », anti-chambre du surendettement. Le président de l'UFC-Que choisir s'appuie sur le rapport du cabinet Athling selon lequel 41 % des crédits renouvelables ouverts concernent des ménages dont le revenu annuel est inférieur à 21.000 euros. Et, selon la Banque de France, les dossiers de surendettement comptent en moyenne six crédits renouvelables.

L'UFC-Que choisir appelle le gouvernement à « tirer les conséquences » de son enquête en intégrant dans son projet de loi cinq propositions. Elle souhaite prohiber le crédit revolving sur les lieux de vente et interdire l'association d'une réserve d'argent avec une carte de fidélité ou de paiement afin que le crédit revolving ne chasse plus les autres crédits. Dans la même optique, le démarchage quel qu'il soit devrait être prohibé. L'association suggère par ailleurs de mieux encadrer la publicité sur le crédit afin que sa nature et son coût soient explicités sans ambiguïté. Enfin, le distributeur de crédit devrait vérifier la solvabilité de l'emprunteur, en particulier en consultant systématiquement le fichier national sur les incidents de paiement. Consciente du caractère très politique du sujet, l'association a obtenu le soutien 160 parlementaires à ses mesures. ■



Prêts à taux variables : les emprunteurs peuvent respirer

Après avoir été étranglés en octobre, ils vont **PROFITER DE LA CHUTE DES TAUX**.

LA **BAISSE DES TAUX** va faire un bien fou aux centaines de milliers de Français ayant contracté un prêt immobilier à taux variable. En effet, le niveau des intérêts est révisé annuellement selon un indice de référence, l'Euribor. Or, celui-ci n'a jamais été aussi bas. Hier, l'Euribor à 3 mois — le plus souvent utilisé pour les crédits variables — s'établissait à 1,64 % et celui à 1 an atteignait 1,92 %. Soit moins de 3 % hors assurance, une fois incluse la marge de la banque (entre 0,7 et 1 point).

On est loin de la situation du dernier trimestre 2008. À cause de la crise financière, ces taux avaient battu des records... à la hausse. Le 8 octobre, par exemple, l'Euribor 3 mois atteignait 5,39 %, son plus haut niveau depuis dix ans. Certains acquéreurs ont ainsi vu leur taux dépasser les 6 % l'an s'il

n'était pas « capé », c'est-à-dire plafonné. Ils ont vu la durée de leur prêt s'allonger de plusieurs mois, ou pis, dans le cas d'un « révisable » leurs mensualités s'alourdir de centaines d'euros.

■ CENTAINES DE PLAINTES

Déjà, fin 2007, l'Association française des usagers des banques (AfuB) estimait que le niveau des taux mettait en difficulté financière entre 35.000 et 50.000 emprunteurs. L'association avait reçu plus de 500 plaintes sur les prêts à taux variables accordés par le Crédit Foncier.

Contrairement aux estimations des courtiers, qui distribuent du variable au compte-gouttes, ce type de prêt est beaucoup plus répandu qu'on

ne le croit. Il est souvent accordé aux foyers modestes à qui l'on refuse un taux fixe. En 2004, par exemple, 20,9 % des nouveaux prêts étaient en variable, et 18,6 % en 2005. En 2006, la proportion retombait à 7,8 % mais tutoyait les 35 % sur les crédits à 30 ans. Dans les années 1990, des variables non capés ont été distribués par des établissements comme Abbey National, UCB ou La Hénin. « Mais, en 2006, presque tous les emprunteurs ont profité des taux attractifs pour négocier un taux fixe », témoigne Joël Boumendil, PDG du courtier Ace Immobilier.

Reste que, dans la situation actuelle, le variable peut se révéler intéressant. À condition toutefois de prendre quelques précautions (lire interview page 17).

ALEXANDRE PHALIPPOU

L'INDICE DE RÉFÉRENCE N'A JAMAIS ÉTÉ AUSSI BAS.

EN BREF

Axa France recrute 2.000 personnes en 2009

L'assureur français a annoncé son intention de recruter 2.000 personnes cette année dans des métiers commerciaux ou d'expertise. Axa participera au « Train pour l'emploi et l'égalité des chances », du 17 au 31 mars.

Le taux du livret A devrait passer sous les 2,5 %

Compte tenu de la baisse importante de l'inflation et des taux d'intérêt, l'application en mai puis en août de la formule de calcul du taux du livret A devrait le faire passer sous la barre historique des 2,5 %, voire de 1 %, selon le cabinet Seeds Finance.

S&P relève la note de Scor

L'agence financière Standard and Poor's a relevé hier la note du réassureur français Scor de A- à A, constatant qu'il a restauré sa solidité financière et diversifié son profil de risque.

April Assurances rejoint le Syndicat 10

Le groupe coté a adhéré au Syndicat 10 qui réunit les courtiers grossistes d'assurances et appartient à la Chambre syndicale des courtiers d'assurances (CSCA).

ASSURANCE

La garantie accident de la vie couvre près de 6 millions de personnes

Créé en 2000, ce contrat, qui indemnise en cas de coup dur, est **SURTOUT VENDU PAR LES BANQUES**.

HUIT ANS APRÈS sa création, le contrat d'assurance garantie accident de la vie, ou GAV, rencontre un vrai succès. Créé de toutes pièces par la Fédération française des sociétés d'assurances, il couvre un vrai besoin. « Chaque année, sur notre territoire, 8 millions de personnes sont victimes d'un accident de la vie privée : brûlure, chute, noyade, mauvaise manipulation d'outils, agression, intoxication, erreur médicale. En moyenne, 400.000 personnes vont garder de lourdes séquelles (handicap, invalidité) et 20.000 personnes vont décéder », estime l'Association d'aide aux victimes d'accidents corporels (AAVAC).

Tous les accidentés ne sont pas assurés mais le nombre va croissant : on comptait près de 3 millions de contrats individuels ou familiaux GAV fin 2008 (en hausse de 9 %



Chaque année, sur notre territoire, 8 millions de personnes sont victimes d'un accident de la vie privée.

par rapport à fin 2007) pour 5,8 millions de personnes couvertes (+ 10 %). Le volume de cotisations encaissées atteignait 466,2 millions (+ 15 %)

en fin d'année dernière. Quant au nombre de sinistres déclarés, il s'est élevé à 30.800 l'an passé (+ 11 %) correspondant à 180,7 millions d'euros (+ 14 %).

■ NIVEAU D'INVALIDITÉ

Les bancassureurs se sont taillé la part du lion. Pacifica, la filiale du Crédit Agricole détient 40 % du marché (en nombre de contrats comme en volume de primes), suivi de GCE Assurances, filiale des Caisses d'Épargne avec 13 %, de Groupama 11 %, Sogessur, filiale de la Société Générale avec 10 %, et GMF, 6 %. Le prix annuel pour l'assuré s'élève en moyenne à 157 euros. Pour M^e Nicole Chabrux, avocate au barreau de Paris, « un contrat GAV est protecteur pour l'assuré à deux conditions : que l'indemnisation soit prévue à partir d'un faible taux d'invalidité, envi-

ron 5 %, et que le montant garanti soit supérieur à 150.000 euros », sachant que certains contrats garantissent jusqu'à 2 millions. L'assurance intervient si l'accidenté est affecté par une invalidité supérieure au taux prévu dans le contrat (de 1 % à 30 %). La somme accordée en cas de décès ou de blessure dépend du préjudice (perte de revenus, souffrances, préjudice esthétique, frais d'aménagements du domicile, etc.). Dans cette évaluation, le niveau d'invalidité retenu est décisif. « Je conseille aux assurés d'être assisté d'un médecin-conseil indépendant au cours de l'examen médical pratiqué par le médecin-conseil de l'assureur », indique M^e Nicole Chabrux. Les montants versés restent très modérés : moins de 6.000 euros en moyenne.

SÉVERINE SOLLIER